

2020_CT2_044

OBJET : Mobilité - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation du programme d'entrée de ville d'Aix-en-Provence - Avenue De Lattre de Tassigny - Phase II

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis - ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Robert DAGORNE donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité

Entrées de ville et voiries communautaires

■ Séance du 23 juillet 2020

03_2_02

■ Validation du programme de l'entrée de ville d'Aix-en-Provence - Avenue de Lattre de Tassigny – Phase II

Le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence relative aux « Entrées de ville », le Territoire du Pays d'Aix s'est engagé à mettre en œuvre les aménagements visant à assurer la cohérence des entrées de ville et de village sur son territoire.

Les études préalables et diagnostics des infrastructures existantes réalisées par la Commune d'Aix-en-Provence ont permis de déterminer un aménagement global du secteur pour un montant estimatif de 833.334€ HT (soit 1.000.000€ TTC), dont 375.000€ HT (soit 450.000€ TTC) au titre de la compétence Entrée de Ville du Territoire du Pays d'Aix.

La présente délibération a pour objet la validation du programme de cette opération d'entrée de ville.

Aix-en-Provence – Avenue de Lattre de Tassigny – Phase II / Estimation 450.000€ TTC.

L'aménagement est situé au Nord de la commune d'Aix-en-Provence au niveau de l'intersection de l'avenue de Lattre de Tassigny et du chemin de Brunet.

L'opportunité foncière dégagée par la clinique Axiom couplée au fort développement d'un secteur inadapté aux différents usages nécessitent aujourd'hui la poursuite de la requalification de l'entrée de ville de l'Avenue de Lattre de Tassigny, réalisée en 2005.

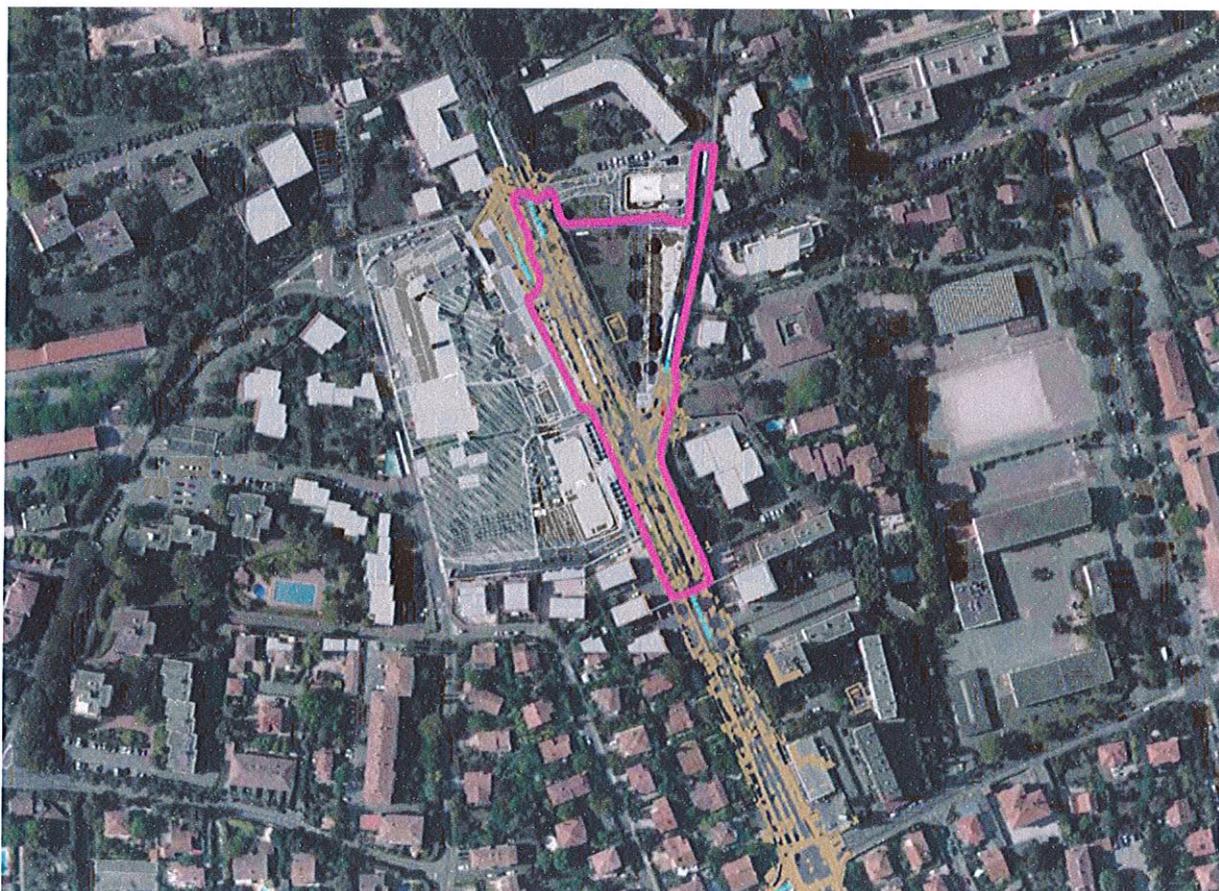
Le projet s'étend de l'extrémité de la première phase sur l'avenue de Lattre de Tassigny jusqu'au carrefour avec le chemin de Brunet.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_044-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

L'aménagement envisagé a pour objectifs, sur le périmètre concerné, de sécuriser l'ensemble des modes de déplacements actifs (bus, piétons et cycles) et de requalifier ce secteur en cours de mutation. Il comprend :

- le réaménagement du carrefour Avenue de Lattre de Tassigny / Chemin de Brunet ;
- la réalisation de trottoirs aux normes et l'intégration d'itinéraires cyclables (piste cyclable montante et voie bus descendante) ;
- la requalification de la voirie avec la création d'une voie dédiée pour le tourne à droite et d'une voie bus descendante ;
- le réaménagement des arrêts de bus ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.

L'estimation de cette opération s'élève à 375.000€ HT, soit 450.000€ TTC.



Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 040-173/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 validant l'intégration de l'AP Globale des Entrées de Villes pour un montant de 76M€ ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de valider le programme de l'opération d'entrée de ville afin de permettre la poursuite des études et la réalisation des travaux.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme de l'opération d'entrée de ville d'Aix-en-Provence - Avenue de Lattre de Tassigny – Phase II pour un coût d'opération estimé à 375.000€ HT, soit 450.000€ TTC.

Article 2 :

Le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer les différentes pièces afférentes à ces dossiers.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 06, en section d'Investissement : opération budgétaire 50, nature 4581, fonction 518, autorisation de programme DI50AP12.

OBJET : Mobilité - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation du programme d'entrée de ville d'Aix-en-Provence - Avenue De Lattre de Tassigny - Phase II

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **30 JUL. 2020**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_044- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020
